



« C de C du Villeneuvois : Clauses d'insertion pour l'entretien des berges du Lot »

Entretien réalisé en Novembre 2009

« Sur un territoire très rural, l'intercommunalité permet d'optimiser la mise en œuvre de politiques de développement durable » précise **Marie-Line POPINEAU-VIALETES, Directrice des Services Environnement et Cadre de Vie à la Communauté de Communes du Villeneuvois**. « La démarche a été progressive ! Les engagements et objectifs des élus ont d'abord été formalisés via une « Charte Environnement », signée début 2009, avant de se traduire par la mise en place d'un Agenda 21 ». Parmi les axes de travail, la réalisation du Bilan Carbone® des services de la collectivité ou encore, le volet dédié aux achats responsables. Sur ce point, notons que l'introduction des « clauses d'insertion » dans les marchés avait été encouragée par une délibération spécifique dès 2008. « Le recours aux articles 14 et 30 dans la rédaction des marchés de services est à présent un réflexe ». Dans le marché en procédure adaptée relatif à l'entretien des berges du Lot*, l'organisme d'insertion choisi a ainsi pu fournir une expertise technique complémentaire, indispensable à la collectivité au regard de la diversité des compétences sous sa responsabilité.

Contact : mlpopineau@cc-villeneuvois.fr

Pensez-y !

* Pour consulter les documents associés à ces marchés rendez vous en ligne sur la plate-forme électronique

www.achatsresponsables-bdd.com